

MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI

N° 2022-02-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : 09
Date de la convocation : 05/04/2023

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date d'affichage : 05/04/2023

Objet : Vote du Budget 2023 M 14

L'an deux mille vingt-trois le quatorze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Pantaloni Pierre-François.

Absents : Calvia Danielle (procuration à Poggioli Dominique), Silvani Mélissa, Versini Audrey (procuration à Giocanti Jean-Luc), Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur ANSIDEI Toussaint-Mathieu a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'il a acceptée.

Après avoir ouvert la séance, le maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le vote du Budget **2023 M14**.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la Balance Générale du Budget **Primitif 2023**.

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2023 M 14

Libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT Budget Principal	820 675,36	820 675,36
SECTION INVESTISSEMENT Budget Principal	438 847,39	438 847,39
RESULTAT GLOBAL	1 259 522,75	1 259 522,75

Le conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le budget Primitif 2023 proposé par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Ucciani, le 14 avril 2023.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20230414-2023-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 19/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

